

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 18 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit février à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 février 2023.

Membres en exercice: 11 Présents: 9 Votants: 11 Pour:11 Contre:0

PRÉSENTS : BASTIDE Nathalie, BOULET Hervé, CHALMETON Hervé, DELMAS Jean, DEVAUD Thomas, PRADAL Marc, ROBERT Joseph, ROUQUET Colette, SOULIER Jean-Louis

ABSENTS:

ABSENTS représentés avec procuration: LAURAIRE Franck par ROUQUET Colette, MALIGE Damien par PRADAL Marc

Mr CHALMETON Hervé a été nommé secrétaire.

OBJET: Suspension des contrats eau et assainissement - Mise en place de frais 2023_16

Madame la Maire,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la suspension des contrats d'eau et d'assainissement

PRECISE qu'un propriétaire d'une maison déjà raccordée au réseau d'eau et d'assainissement peut demander la suspension de son contrat d'eau et d'assainissement pour une durée indéterminée

PRECISE que le propriétaire sera redevable des frais de fermeture du compteur (neutralisation du compteur) et de réouverture du compteur;

PROPOSE de mettre en place les frais de suspension suivant :

- fermeture du compteur : 240 € TTC
- ouverture du compteur : 240 € TTC

PRECISE que la demande de fermeture de compteur et d'ouverture devront être faite par écrit;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de la mise en place des frais de suspension de contrat :

- fermeture du compteur : 240 € TTC
- ouverture du compteur : 240 € TTC

DONNE toute délégation à Madame la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Maire,
Colette ROUQUET.

Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le :

23 FEV. 2023

23 FEV. 2023



Préfecture de Mende (Lozère)

Date de réception de l'AR: 23/02/2023

048-214800898-20230218-2023_16-DE